

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIÈRE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

AGENCE D'ATTRACTIVITE DE LA MANCHE

**98 route de Candol
Maison du Département
50000 SAINT-LO**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

AGENCE D'ATTRACTIVITE DE LA MANCHE

98 route de Candol
Maison du Département
50000 SAINT-LO

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE D'ATTRACTIVITE DE LA MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels page 18 au paragraphe intitulé « Evènement postérieur à la clôture ».

62

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agneaux,
Le 26 juin 2020



CECOM AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Représentée par Frédéric LETERRIER
Commissaire aux comptes associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	81 362	78 328	3 033	12 133
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	39 205	33 752	5 452		
Autres immobilisations corporelles	101 728	40 167	61 561	47 120	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	300		300	300	
TOTAL (I)	222 594	152 248	70 347	59 554	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	40 399		40 399	23 280
	Avances et Acomptes versés sur commandes	9 352		9 352	20 561
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	260 475	1 500	258 975	334 042	
Autres créances	389 646		389 646	495 776	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	951 645		951 645	825 601	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	100 846		100 846	94 314
	TOTAL (II)	1 752 362	1 500	1 750 862	1 793 574
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 974 956	153 748	1 821 208	1 853 128

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

visé par le

- autorisés par l'organisme de tutelle
commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	82 041	82 041
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	407 551	380 796
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(5 972)	26 755
	Total des fonds propres	483 620	489 593
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	483 620	489 593	
Provisions	Provisions pour risques	5 520	25 000
	Provisions pour charges	156 751	135 323
Total des provisions	162 271	160 323	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	345	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 487	1 209
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	493 819	479 869
	Dettes fiscales et sociales	448 917	400 801
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	118 937	199 946	
Produits constatés d'avance	100 812	121 387	
Total des dettes	1 175 317	1 203 212	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 821 208	1 853 128	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 972,04)	26 754,82	
(1) Dont à moins d'un an	1 162 830	1 202 003	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	345		

visé par le
commissaire aux comptes

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	15 376	30 295
	Prestations de services	818 258	719 066
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	2 897 823	2 737 217
	Dons		
	Cotisations	111 303	84 436
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	53 917	76 490
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	555 110	118 412
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	4 451 787	3 765 917
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	24 759	42 015
	Variation de stock	(18 353)	(5 042)
	Autres achats et charges externes	2 406 061	1 611 437
	Impôts, taxes et versements assimilés	105 594	115 978
	Rémunération du personnel	1 352 373	1 377 721
	Charges sociales	533 262	525 600
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	21 774	16 278
	Dotation aux provisions	22 928	26 542
	Autres charges	44 579	48 263
	Total des charges d'exploitation	4 492 977	3 758 791
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(41 190)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	4 952	3 939
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		4 952	3 939
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(36 239)	11 064
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	32 026	17 722
	Charges exceptionnelles	1 760	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		30 267	17 722
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			2 032
TOTAL DES PRODUITS		4 488 765	3 787 577
TOTAL DES CHARGES		4 494 737	3 760 823
EXCEDENT ou DEFICIT		(5 972)	26 755
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 821 208** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 488 765** euros et un total **charges** de **4 494 737** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-5 972** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds dédiés

Les dépenses restant à engager financées par des subventions perçues au cours de l'exercice sont inscrites dans un compte 689 "Engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan dans le compte "fonds dédiés". Elles feront l'objet, en début d'année suivante, d'une reprise par le compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Fiscalité associative

Suite à la révision de l'objet associatif du 16/03/2017, l'association applique la décision de rescrit du 27/02/2018 :

L'association est intégralement fiscalisée en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution économique territoriale.

En matière de TVA et de taxe sur les salaires, l'association demeure partiellement fiscalisée (sectorisation).

Subventions indirectes

L'Agence d'attractivité de la Manche bénéficie, au titre d'une convention conclue le 19 février 2018 avec le Conseil Départemental de la Manche des avantages suivants : mise à disposition des locaux et prise en charge des frais afférents par le Conseil Départemental.

Ces avantages indirects ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Personnel mis à disposition par le Département de la Manche

Le Département de la Manche met à la disposition de l'Agence d'attractivité de la Manche 1 agent au titre de l'année 2019 pour une durée d'un an renouvelable.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une refacturation par le Conseil Départemental de la Manche de l'ensemble de la rémunération et des charges sociales des agents mis à disposition.

Au cours de l'exercice 2019, la charge de mise à disposition s'est élevée à 30 998 euros.

Provision pour engagement retraite

Afin de couvrir les charges futures liées au départ à la retraite de ses salariés, l'Agence d'attractivité de la Manche dote chaque année une provision pour engagement retraite.

La probabilité de vie est celle définie par la table de mortalité INSEE en France Métropolitaine. La probabilité de sortie du personnel dans l'entreprise est fixé par an : avant 30 ans à 20%, avant 40 ans à 12%, avant 50 ans à 10%, avant 62 ans à 5%, nulle au delà.

Le taux de revalorisation des salaires fixé est de 1% par an.

Le taux d'actualisation retenu est de 1.30%.

Sous ces hypothèses, le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite serait de 110 002 €. Le taux de charges sociales retenu est de 42.5%, sous cette hypothèse, elles s'élèvent à 46 751 € .

Ainsi en 2019, une dotation aux provisions a été pratiquée à hauteur de 21 428 euros. Le solde de la provision (charges comprises) s'élève à 156 753 euros au 31/12/2019.

Provision pour risques

La provision pour risque concerne un litige opposant l'association à un ancien salarié. Ce litige avait fait l'objet d'un jugement en première instance en date du 15/05/2017, condamnant l'association à verser 25 K€ à la partie adverse. Ce montant avait été provisionné dans les comptes.

L'association avait fait appel de ce jugement, et un arrêt de la cour d'appel en date du 04/07/2019 a ramené le montant à verser à la partie adverse de 25 K€ à 6 K€. En conséquence, une reprise sur provision a été comptabilisée pour 19 K€

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, le 28/05/2020, que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Eu égard à ces mesures, à la date d'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	92 635				11 273	81 362
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 635				11 273	81 362
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	41 439		6 691		8 926	39 205
Instal., agencement, aménagement divers	10 450				5 200	5 250
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	98 685		25 920		28 128	96 478
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 575		32 612		42 254	140 933
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	300					300
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300					300
TOTAL	243 509		32 612		53 527	222 594

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	80 501	9 100	11 273	78 328
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 501	9 100	11 273	78 328
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	41 439	1 239	8 926	33 752
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	10 450		5 200	5 250
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	51 565	11 480	28 128	34 917
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 454	12 719	42 254	73 919	
TOTAL		183 956	21 819	53 527	152 248

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	25 000		19 480	5 520
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	135 323	21 428		156 751
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		160 323	21 428	19 480	162 271
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		1 500		1 500
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION			1 500		1 500
TOTAL GENERAL		160 323	22 928	19 480	163 771

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		22 928	19 480	
--	--	--------	--------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			300
	Autres immobilisations financières	300		
	Clients douteux ou litigieux	1 500	1 500	
	Autres créances clients	258 975	258 975	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 578	80 578	
	Impôts sur les bénéfices	86 622	86 622	
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 031	108 031	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	42 554	42 554	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	71 861	71 861	
Charges constatées d'avances	100 846	100 846		
TOTAL DES CREANCES		751 266	750 966	300
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	345	345		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	493 819	493 819		
	Personnel et comptes rattachés	143 105	143 105		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 617	139 617		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	116 051	116 051		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 144	50 144		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	118 937	118 937			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	100 812	100 812			
TOTAL DES DETTES		1 162 830	1 162 830		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		66 672
Autres créances clients		5 592
<i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	5 213	
<i>CLIENTS- FACTURES A ETABLIR GE</i>	379	
Autres créances		61 080
<i>IJ SECURITE SOCIALE</i>	2 383	
<i>AUTRES PRODUITS A RECEVOIR</i>	15 393	
<i>ETAT - SUBVENTIONS A RECEVOIR</i>	35 581	
<i>ETAT TAXES A PAYER</i>	6 973	
<i>INTERET COURUS A RECEVOIR</i>	750	

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		290 134
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		79 733
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>60 879</i>	
<i>FOURN fact non parvenues GESTP</i>	<i>18 854</i>	
Dettes fiscales et sociales		209 258
<i>DETTES PROVISIONNEES POUR CONG</i>	<i>142 287</i>	
<i>ORG.SOC.-CHARGES SOC./CONGES A</i>	<i>66 971</i>	
Autres dettes		1 144
<i>RRR A ACCORDER ET AUTRES AVOIR</i>	<i>1 144</i>	

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CCA GLOBALE		100 846	100 846
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			100 846

visé par le
commissaire aux comptes

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			100 812
PCA GLOBAL		100 812	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			100 812

visé par le
commissaire aux comptes